

Décision

Générale

colonial

Décision n° 484 décision n° 484 du 16 septembre 1942

n° 484

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
16 septembre 1942

Numéro JO
n° 550 du 30/09/1942

Date du numéro
30 septembre 1942

TEXTE INTÉGRAL

M. Rouillère, inspecteur des contributions directes, chef du Service des contributions de la Côte française des Somalis, est chargé cumulativement des fonctions de receveur de l'enregistrement, des domaines et du timbre pendant l'indisponibilité le M. Lacour.